

Commission de suivi de site

Évolution du cadre réglementaire des instances de concertation



La création du CSS

Transformation des CLIC et CLIS en
CSS : évolution ou révolution ?



Les raisons de ce changement

- Décision issue du débat national du Grenelle de l'environnement
- Objectifs poursuivis :
 - Améliorer l'information des acteurs locaux sur les questions de risques et d'environnement
 - Uniformiser les pratiques en matière de concertation
 - Étendre le périmètre des instances de concertation

Le nouveau cadre réglementaire

- Loi Grenelle II (loi du 12 juillet 2010)
- Décret 2012-189 du 7 février 2012 fixant les modalités de fonctionnement des commissions de suivi de site
- Circulaire d'application du 15 novembre 2012

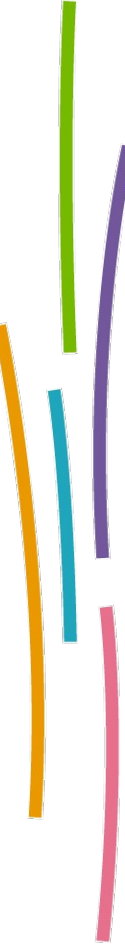
Les missions du CSS

- Définition d'un cadre d'échange et d'information entre les différentes parties prenantes locales
- Suivre l'activité et le fonctionnement des établissements ou des sites (extension du champs)
- Favoriser l'information du public
- Participer à des procédures réglementaires

La composition des CSS

Composition en 5 collèges:

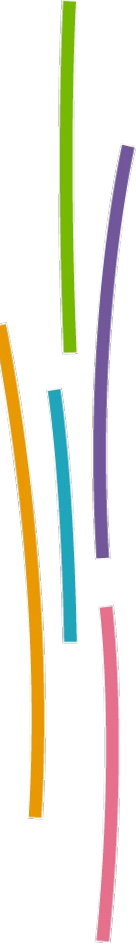
- Etat
 - Élus
 - Exploitants
 - Riverains et associations
 - Salariés
-
- Composition et fonctionnement définie par arrêté



Ce qui change pour les CLIC - CLIS

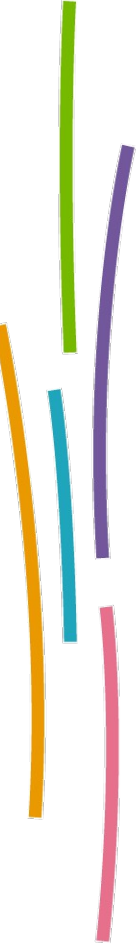
- Sur le fond ... rien (composition, sujet traités)
- Sur la forme :
 - Nouvel arrêté définissant les règles de vote
 - Constitution du bureau
 - Nomination de son président

Questions ?



Premières délibérations

- Désignation du président
- Constitution de bureau



Merci de votre attention ...

